

# **Municipalité de Crassier**

**Préavis no 11/2006**

**Budget 2007**

---

Madame la Présidente  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

## INTRODUCTION

La Municipalité à l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2007, qui boucle avec un excédent des charges de CHF 164 910.00. A titre de comparaison, le budget 2006 présentait un déficit de CHF 156 983.00. Le montant total du budget 2007 s'élève à CHF 6 465 475.00 comparé à celui de 2006 de CHF 5 553 647.00

## COMMENTAIRES

### DEPENSES

#### *Administration*

Les tâches administratives ayant fortement augmenté, le poste "Traitement secrétariat" (**110.301.1**) qui nécessitait un temps à 60 % a dû être réadapté à un taux de 80 % au minimum dès le 1<sup>er</sup> octobre 2006 afin de pouvoir assumer ce surplus de travail.

#### *Transports*

Le montant de la participation aux transports publics (**180.351.1**) tient compte de la « récupération » par le canton d'une partie des frais.

#### *Service informatique*

Les tâches administratives imposées par le canton nécessitent l'acquisition de nouveaux logiciels afin de faciliter le travail de la secrétaire et du boursier.

#### *Finances*

Le montant des intérêts hypothécaires (**220.322.2**) suit l'augmentation de la dette hypothécaire. Dès la cession des bâtiments scolaires, les intérêts pourront être abaissés d'environ 90'000.00 par année par rapport au montant inscrit au budget. Cette diminution dépendra de la date de cession des bâtiments. Les intérêts sont imputés aux différents immeubles par imputation interne.

La participation communale au fonds de péréquation (**220.352.9**) augmente dans la mesure qu'elle est facturée aux communes pour 13 points d'impôts. Un point d'impôt pour la commune représente un montant de CHF 42 353.00

*Instruction publique et cultes*

L'enseignement primaire et secondaire a fortement augmenté par rapport à 2005. Ceci est dû à l'accroissement du nombre d'élèves et d'habitants d'une année à l'autre.

L'enseignement spécialisé (**530.351.2**) d'un montant de CHF 88 450.00 est à présent imputé séparément et ne fait plus partie de la facture sociale. Il en est de même pour le poste suivant c.à.d. COFOP (**530.351.3**) de CHF 6 500.00.

*Travaux*

Le montant inscrit au poste (**430.314.2**) "Entretien réseau routier" comprend un montant d'environ CHF 480'000.00 pour la réfection de la Rue de la Tour depuis la Route de l'ancienne Scierie jusqu'au collège ESEP. Actuellement un devis de la Maison Perrin nous est parvenu et nous attendons un deuxième devis, la troisième entreprise ne semblait pas être intéressée par le travail. Le montant de ces travaux sera prélevé du fonds de réserve pour travaux futurs.

Le montant inscrit au poste (**460 314.2**) "Entretien conduite" concerne une première tranche de travaux à faire dans le cadre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Ce montant a également été couvert par un prélèvement sur fonds de réserve.

*Police*

La défense contre l'incendie (**650.**) regroupe maintenant les corps de pompiers d'Arnex, Borex, Crassier et La Rippe. La totalité des charges et recettes est comprise dans cette rubrique et sera répartie selon une clef de répartition entre les communes.

*Sécurité sociale*

La facture « sociale » (**72**) est inscrite au budget selon les simulations établies par le canton et sur la base du taux d'imposition de 70%. Le fait de l'augmentation du taux d'imposition de 51 à 70% nous a fait baisser la facture sociale et la péréquation horizontale de CHF 292 449.00.

## RECETTES

*Finances*

Les recettes fiscales ont été inscrites au budget d'une manière prudente. Nous connaissons actuellement les impôts encaissés pour l'année 2004. Il faut préciser que l'administration fiscale a actuellement traité que partiellement les taxations des années – 2003 - 2004 et 2005. (46.8% en ce qui concerne 2005)

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis municipal N° 11/2006 - novembre 2006 - Budget 2007
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

**D'accepter le budget 2007 tel que présenté par la Municipalité.**



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2006 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini

Annexe : Budget 2007